



FLAXWEILER

AVIS

Conformément à l'article 9, point 2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'ORANGE Communications Luxembourg S.A. a introduit une demande d'autorisation (no 3/24/0222) relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Mensdorf, Section B de Beyren, numéro cadastral 1268/3103.

Le collège des bourgmestre et échevins,
P. RUPPERT, F. ROLLINGER, G. HEIDERSCHIED

